CHAPITRE 4: ACTIONS AUX NIVEAUX DES COMMUNAUTES ET REGIONS

L'intervention des Communautés et Régions s'avère particulièrement importante dans le cadre de la mise en oeuvre des dispositions en faveur des victimes et principalement du soutien aux organisations sociales spécialisées qui les prennent en charge.

L'existence d'organisations sociales spécialisées pour l'accueil et l'accompagnement des victimes de la traite des êtres humains constitue, nous l'avons déjà dit, une des conditions de base à la possibilité de développer une approche humanitaire en la matière. Le volet social de la politique est en outre indissociable de son volet répressif puisqu'il permet, dans le cadre de la défense des droits des victimes, de renforcer l'efficacité de l'intervention au niveau judiciaire et de la lutte contre les réseaux.

Les carences au niveau des structures spécialisées pour la prise en charge sociale des victimes ont été signalées aux pouvoirs publics à partir de 1993[19]. Sur cette base, les Communautés et les Régions, compétentes en matière de politique sociale, ont été concertées en vue de créer un réseau de base des organisations sociales spécialisées pour l'accueil et l'accompagnement des victimes de la traite des êtres humains.

Ces concertations ont donné lieu, à la demande des Communautés et des Régions, à une négociation organisée par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, en janvier 1994, entre les représentants des Ministres communautaires et régionaux compétents, ainsi que des Ministres de la Justice et de l'Intérieur, afin de définir les responsabilités respectives en la matière et dès lors la contribution financière de chacun vis-à-vis de ces organisations sociales.

Cette rencontre est le point de départ de l'engagement du Gouvernement Fédéral, à la Conférence Interministérielle à la Politique des Immigrés du 15 février 1994, d'octroyer trois millions fb par Région durant cinq ans pour compléter et renforcer l'aide accordée par les Régions et Communautés à la création d'un réseau de base des organisations sociales spécialisées pour l'aide et l'accompagnement des victimes de la traite des êtres humains. Cet engagement a permis d'aboutir à la création de deux nouveaux centres d'hébergement spécialisés, l'un à Bruxelles, l'Asbl "Pag-asa", l'autre en Région Wallonne à Liège, l'Asbl "Sürya". Par ailleurs, la Communauté flamande a développé un projet spécifique en Flandre.

4.1. Communauté Flamande

4.1.1. L'Asbl "Payoke "

En Flandre, l'Asbl Payoke à Anvers est active depuis de nombreuses années, en matière d'aide et d'accompagnement des prostituées. C'est dans ce cadre, qu'elle a développé un projet spécifique, Saralek, en matière d'aide et d'accompagnement des victimes de la traite des êtres humains. A côté de Saralek, une maison d'accueil dans laquelle sont hébergées les victimes,l'Asbl Asmodee, a été créée.

---

19 Voir dans ce cadre: 2.1.5. et 3.1.

"Payoke" est subsidiée par la Communauté flamande dans le cadre du nouveau décret relatif à l'aide aux personnes et a été placée sous la coupole de l'Asbl TRIAS. Pour 1995, Payoke a reçu environs 1,5 millions fb. Elle bénéficie également de la part du Ministère de l'Emploi de travailleurs ACS.
La maison d'hébergement, Asmodee, est reconnue comme maison d'accueil et dans ce cadre bénéficie de subsides du Ministère de l'aide sociale. Pour 1995, Asmodee a reçu des subsides pour environs 4,2 millions fb.

4.1.2. Le réseau de base en Communauté flamande

Sur base de la décision de la Conférence Interministérielle à la Politique des Immigrés du 15 février 1994 relative au soutien financier du Gouvernement Fédéral aux initiatives des Communautés et Régions, la Communauté flamande a décidé de développer un projet visant à sensibiliser et renforcer l'implication des services sociaux de première ligne dans la problématique de la traite des êtres humains. Le projet devrait mener à la création d'un réseau de points d'appui aux centres d'acceuil spécialisés, Payoke et Pag-asa. Le projet est financé par le Fonds d'impulsion à la politique des immigrés et bénéficie de trois millions fb par an durant cinq années consécutives. Le projet a démarré le 1 juin 1995. Un collaborateur à plein temps a été embauché à cet effet.

Le projet est sous la direction d'un Groupe de pilotage composé de spécialistes qui se réunissent tous les trois mois. Dans ce Groupe de pilotage sont représentés :

- le cabinet du Ministre de la famille et de l'aide sociale;
- l' administration de la famille et de l'aide sociale;
- le cabinet du Ministre de l'Emploi;
- le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme;
- le Bureau Central de Recherche de la Gendarmerie, cellule "traite des êtres humains";
- "Slachtofferhulp - Vlaanderen";
- les Asbl Payoke et Pag-asa;
- deux chercheurs universitaires;
- le collaborateur du projet.

Pour la description du projet voir 5.5.

4.2. L'Asbl "Pag-asa" en Région Bruxelloise

L'Asbl "Pag-asa" est le centre d'hébergement spécialisé pour l'aide et l'accompagnement des victimes de la traite des êtres humains de la Région de Bruxelles-Capitale. Créée en juillet 1994, l'Asbl est pleinement opérationnelle depuis mai 1995.

C'est l'intervention financière conjointe du Gouvernement Fédéral (trois millions fb), de la Commission Communautaire Commune (deux millions) et de la Vlaamse Gemeenschaps-Commissie (500.000 fb) de la Région de Bruxelles-Capitale, ainsi que de la Communauté française (500.000 fb) qui ont permis la création de l'Asbl "Pag-asa".

Aujourd'hui, moins d'un an après le démarrage de ses activités, l'Asbl "Pag-asa" doit déjà faire face à un déficit structurel de 0,5 million fb, liées au désengagement jusqu'aujourd'hui (15/02/1996) de la Communauté française (500.000 fb).

Le Centre pour l'égalité des chances, dans le cadre de sa mission de coordination des ONG, a engagé des concertations avec divers pouvoirs publics en vue de trouver une solution à ce déficit qui, dors et déjà, met en péril la continuité des activités de l'Asbl.
Ces concertations sont toujours en cours, mais nous souhaitons signaler l'absence de réponse, jusqu'aujourd'hui, de la Communauté française à cette demande.

4.3. L'Asbl "Sürya" en Région Wallonne

Ouverte en décembre 1995, l'Asbl "Sürya", dont le siège social est situé à Liège, est le centre d'hébergement spécialisé de la Région Wallonne.

Comme pour le centre spécialisé de la Région de Bruxelles-Capitale, la création de cette nouvelle Asbl a été rendue possible grâce à l'intervention financière de plusieurs pouvoirs publics, à savoir dans ce cas-ci: le Gouvernement Fédéral (3.000.000 fb), la Région Wallonne (deux travailleurs PRIME), la Communauté française (1.250.000 fb) et la Ville de Liège (1.900.000 fb).

Comme à Bruxelles, nous devons malheureusement constater que la poursuite des activités de l'Asbl "Sürya" est elle aussi déjà mise en péril aujourd'hui par un déficit structurel des recettes de 2 millions. Comme à Bruxelles également le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme a introduit des demandes de financement auprès des pouvoirs publics compétents pour trouver une solution à ce problème de financement structurel du centre Wallon.

Dans l'état actuel des négociations, nous devons constater que si la Région Wallonne a manifesté son intérêt pour le projet et sa disposition à examiner une possibilité de contribuer, avec la Communauté française, au financement de ce déficit, cette dernière n'a de son côté pas encore donné, jusqu'aujourd'hui, de signal qui nous permette d'espérer un déblocage de la situation.

S'il est vrai que les problèmes de subsidiation des organisations sociales ne sont pas propres aux projets relatifs à la traite des êtres humains et que le contexte budgétaire actuel n'est pas propice aux initiatives nouvelles, nous estimons néanmoins indispensable que la Communauté française et les Régions Bruxelloise et Wallonne s'engagent dans ces projets et dès lors soutiennent, en fonction de leurs compétences, la politique de lutte contre la traite des êtres humains développée par la Belgique. Une politique dans laquelle le volet humanitaire est non seulement étroitement lié à son volet répressif, mais devrait en être finalité première.